



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 15

12 avril 1972

QU'EN EST-IL DE LA QUALITÉ DE NOTRE AIDE EXTÉRIEURE?

Dans une déclaration faite le 24 mars devant le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a passé en revue la politique du Canada concernant l'assistance au développement. "L'accroissement du volume de notre aide n'est plus la question essentielle, a dit M. Sharp; nous serons plus satisfaits si nous avons la certitude d'avoir élaboré des programmes qui garantissent que les fonds sont dépensés à bon escient. Le critère de la réussite de notre politique d'aide est à trouver là, plutôt que dans la réalisation de quelque objectif arbitraire" a conclu le ministre.

Voici des extraits de la déclaration de M. Sharp:

Dans un monde où l'on observe une certaine évolution vers le mieux, il est vexant de constater à quel point les problèmes des pays en voie de développement demeurent insolubles. Les progrès accomplis sont, dans l'ensemble, le résultat des sacrifices de ces pays et des efforts des pays donateurs en vue d'accélérer leur développement. De nombreux pays en voie de développement jouissent

d'un taux de croissance économique plus rapide, mais l'écart entre le monde industrialisé et le tiers-monde n'en continue pas moins à s'amplifier. Les apports d'aide ne correspondent plus aux besoins. Ainsi le fardeau de la dette est extraordinairement lourd pour certains. Dans la plupart des cas, la croissance démographique accélérée a absorbé l'accroissement de la richesse nationale, empêchant ainsi le rehaussement du niveau de vie. De plus en plus, on doit reconnaître que ces problèmes ne comportent pas de solution simple ni facile et il faudra apporter des réponses neuves, pleines d'imagination, si l'on veut vraiment les régler.

Les programmes canadiens d'aide au développement ont connu une expansion très rapide au cours des dernières années et continuent à s'accroître. En 1972-1973, les affectations au titre des programmes canadiens d'aide s'élèveront à 491 millions de dollars, soit une augmentation de plus de 15 p. 100 sur l'année précédente. Nous nous rapprochons de l'objectif d'aide généralement accepté par la communauté internationale, c'est-à-dire un pourcentage du produit national brut: pour l'année financière écoulée, nous avons atteint le niveau de 0.44 p. 100 du produit national brut affecté à l'aide publique au développement, en regard de l'objectif de 0.70 p. 100. De ce montant, 70 p. 100 sont consacrés aux programmes bilatéraux négociés à l'échelon gouvernemental entre le Canada et les pays en voie de développement.

QUELQUES QUESTIONS ESSENTIELLES

Une section importante de l'étude de politique étrangère du Gouvernement, publiée en 1970, exposait les efforts canadiens d'aide au développement international. L'étude posait quelques questions essentielles sur l'aide que nous offrons: Pourquoi le Canada devrait-il aider les pays en voie de développement? Cette politique sert-elle l'intérêt na-

SOMMAIRE

Qu'en est-il de la qualité de notre aide extérieure?	1
Nouveau lieu historique à Victoria	3
Mission commerciale en URSS	3
Pour la protection du patrimoine national	4
Quand les conducteurs se font du mauvais sang	4
La stéréophotogrammétrie	5
Aide aux universités africaines	6

tional? Que faut-il faire pour que ces pays accueillent notre aide? L'interrogation n'était pas nouvelle en soi, mais l'étude a contribué à éclairer notre point de vue. L'aide au développement sert effectivement les intérêts canadiens. Elle crée des liens plus étroits entre le Canada et les pays en voie de développement aux points de vue des exportations canadiennes, de l'amélioration du niveau de l'emploi au Canada, de la création de futurs débouchés commerciaux et d'une meilleure compréhension réciproque. L'aide contribue également à la satisfaction des aspirations des pays en voie de développement et, en conséquence, à la stabilité mondiale. L'aide au développement structurée d'après des critères objectifs s'insère particulièrement bien dans les plans de développement économique et social de ces pays.

D'après l'étude, l'aide que nous dépensons doit faire partie intégrante de notre politique étrangère et avoir pour but de répondre aux besoins économiques et sociaux propres aux pays en voie de développement. De cette manière, nos programmes refléteront les intérêts nationaux à la fois du Canada et des pays bénéficiaires. Les critères d'allocation de l'aide bilatérale illustrent fort bien ce souci: Quels sont les besoins économiques des pays bénéficiaires? Le Canada est-il apte à répondre à ces besoins? Quels sont le rendement et les perspectives de développement de ces pays? Pourront-ils utiliser efficacement les ressources mises à leur disposition aux fins du développement? Dans quelle mesure le Canada peut-il influencer le rendement économique du pays bénéficiaire par l'intermédiaire du programme d'aide envisagé?

PROGRAMMES MULTILATÉRAUX ET BILATÉRAUX

Vous vous rappelerez sans doute que nous avons examiné une autre question importante lors de cette étude, soit la proportion d'aide que nous devrions offrir par l'intermédiaire des institutions multilatérales. En versant des contributions à celles-ci, il nous est possible de répartir les fonds affectés à l'aide au développement à plusieurs régions géographiques, ce que nous ne pouvons accomplir par le truchement de nos programmes bilatéraux. Nous accordons une forte priorité à l'appui aux institutions telles la Banque mondiale, les banques régionales et le Programme des Nations Unies pour le développement. Nos contributions à ces institutions s'élèvent à l'heure actuelle à environ 25 p. 100 des fonds disponibles, soit un peu plus de 131 millions de dollars. Nous avons posé une geste particulièrement significatif en demandant l'adhésion à la Banque interaméricaine de développement; par ce canal, nous verserons des contributions s'élevant à environ 100 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Pour devenir membre de plein droit, ils nous

a fallu persuader les membres de la Banque de modifier la charte qui restreignait l'adhésion aux États membres de l'Organisation des États américains. Les accords conclus entre la Banque et le Canada en sont maintenant à l'étape de la ratification, et je crois que toutes ces procédures seront bientôt terminées. Nous avons également joué un rôle prééminent dans la création d'un fonds spécial, relevant de la Banque africaine de développement, qui étendra considérablement les moyens dont dispose cette dernière pour remplir ses fonctions.

Pour ce qui est de nos programmes bilatéraux, nous nous engageons dans une nouvelle phase de leur application. Les fonds affectés à ces programmes se sont rapidement accrus au cours des dernières années. Nous avons dû veiller à ce que ces fonds soient utilisés et à ce que nos envois d'assistance dans les pays en voie de développement ne dépassent pas les besoins. La création d'un mécanisme canadien efficace visant à la fourniture de l'aide a demandé beaucoup d'efforts de la part de nos ressources administratives. Maintenant cette période d'apprentissage tire graduellement à sa fin et la solide base de coopération que nous avons établie avec ces pays, ajoutée à notre expérience et à l'accroissement de nos ressources, nous permet d'atteindre un nouveau degré de perfectionnement dans le cadre du programme canadien d'assistance au développement, ce qui arrive à point, car les tâches relatives à l'aide et au développement deviennent de plus en plus complexes.

QUALITÉ DE NOTRE AIDE

Qu'en est-il de la qualité de notre aide? Y a-t-il danger que nos efforts soient trop dispersés? Pour que notre programme d'assistance au développement international s'avère efficace, il doit donner le maximum de résultats sur le plan du développement et être administré efficacement. Puisque le Canada, en tant que source d'aide au développement, joue un rôle de plus en plus important, il est naturel qu'un nombre accru de pays se tournent vers nous. Nous devons faire en sorte que notre aide s'achemine là où elle peut être la plus utile.

Au cours de l'année qui vient, le Gouvernement se propose d'examiner cette question très consciencieusement. Nous tenterons de répondre à des questions comme celles-ci: Dans quels domaines l'expérience et les ressources canadiennes serviront-elles le mieux les besoins des pays en voie de développement? Quels sont les pays où notre aide sera utilisée le plus efficacement? Devons-nous continuer à offrir de l'aide aux pays de concentration ou au contraire participer à des programmes permanents et intégrés dans certaines parties du monde? Qu'en est-il de l'aide aux projets régionaux?

Sans vouloir anticiper sur les résultats du consciencieux travail qui a été amorcé, je suis porté à

NOUVEAU LIEU HISTORIQUE À VICTORIA



Le manoir Craigflower

La période de transition qu'a connue la Colombie-Britannique en passant du commerce des fourrures à l'économie agricole, a fait l'objet d'une fête commémorative au *Craigflower Manor*, à Victoria, en mars dernier, en présence de MM. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et W.D. Black, secrétaire provincial de la Colombie-Britannique.

Déjà accessible aux visiteurs, le manoir a été officiellement déclaré ouvert par les deux ministres et proclamé lieu historique national.

Le manoir de 118 ans a été restauré et meublé avec soin dans le style des années 1853-1863 en vertu d'un accord à frais partagés conclu, en septembre 1967, par le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique.

Le manoir est un des plus beaux spécimens

d'architecture domestique ancienne car il a été construit presque entièrement à l'aide de matériaux de la région dans un style colonial simple. A l'époque, le bâtiment était le cœur de la ferme *Craigflower*, une des quatre fermes de l'île Vancouver exploitées par la société agricole *Puget's Sound*, filiale de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le recrutement de colons par la Compagnie marqua une transition entre la traite des fourrures et l'établissement agricole sur la côte du Nord-Ouest.

Kenneth McKenzie, intendant de la société agricole *Puget's Sound*, fut le premier occupant du manoir *Craigflower*.

Quelques articles de ménage apportés de Grande-Bretagne par la famille McKenzie sont encore dans la maison qui est ouverte toute l'année au public.

MISSION COMMERCIALE EN URSS

Deux groupes de représentants de l'industrie canadienne du gaz et du pétrole sont arrivés à Moscou récemment pour entreprendre une grande tournée des installations soviétiques de production de pétrole.

Les groupes canadiens rencontreront leurs homologues soviétiques dans le cadre de la Commission Canada/URSS de coopération dans l'application des sciences et de la technologie à des fins industrielles. Cette commission a été créée en janvier 1971 lors du voyage à Moscou de M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce.

Les groupes visiteront plusieurs installations pétrolières et gazières à Norilsk, Messoyha, Ugrum, Ynga, Tuymen, Samotlor, Leningrad et Yfa.

Après la tournée, les représentants soviétiques et canadiens se réuniront à Moscou pour échanger des informations d'intérêt réciproque sur la technologie pétrolière et gazière.

Des groupes de travail de l'industrie des métaux non ferreux ainsi que des secteurs de l'architecture et de la construction ont déjà fait une tournée de l'Union soviétique. En vertu de l'Accord sur l'application industrielle des sciences et de la technologie, tous les groupes de travail se sont réunis au Canada ou en URSS au cours de 1971.

La prochaine réunion de la Commission mixte canado-soviétique aura lieu au Canada au mois de mai.

Les groupes canadiens seront de retour le 29 mars.

POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATIONAL

Tous les Canadiens auront désormais la possibilité de collaborer à la préservation de leur patrimoine historique, architectural et naturel grâce à un nouveau projet de loi qui sera présenté à la Chambre des communes, a déclaré récemment M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En vertu de la législation proposée, une importante corporation qui sera connue sous le nom d'Héritage Canada, et qui possédera la même autonomie que le Conseil des Arts du Canada, sera mise sur pied et principalement chargée de la préservation de bâtiments particuliers, de groupes de bâtiments et de secteurs possédant des qualités historiques et naturelles d'importance nationale. De plus, la nouvelle organisation se fixera un certain nombre d'autres objectifs visant notamment à initier le public canadien à ce programme et à l'encourager à y participer.

Au départ, Héritage Canada recevra un octroi substantiel du Gouvernement fédéral afin de lui permettre un démarrage satisfaisant. Toutefois, à mesure que ses activités s'amplifieront, la corporation devra surtout compter sur l'aide financière et sur d'autres formes de collaboration du public. Toute personne intéressée à la conservation du patrimoine naturel et historique du Canada aura la possibilité, moyennant une contribution minime, de joindre les rangs d'Héritage Canada.

Le comité de direction de la Corporation comprendra plusieurs hommes d'affaires universitaires éminents intéressés au domaine de la conservation, de même que des spécialistes de la conservation de réputation nationale qui seront choisis à travers tout le Canada afin que tous les intérêts géographiques et culturels du pays soient représentés au sein du conseil. Il comprendra également des directeurs choisis parmi les membres en général, ainsi que des représentants d'associations professionnelles et des ministères et agences du Gouvernement fédéral intéressés.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sera responsable d'Héritage Canada devant le Parlement.

En annonçant le nouveau projet de loi, monsieur Chrétien a déclaré: "Je suis d'avis qu'Héritage Canada vient à son heure et constitue une initiative heureuse appelée à combler une importante lacune dans notre programme de conservation. Même s'il s'agira d'un organisme autonome, il complétera le travail déjà effectué par la Direction des Parcs nationaux et des Lieux historiques de mon ministère.

Il ajoutera de plus une nouvelle dimension à l'important problème de la conservation, du fait que désormais de nombreux Canadiens seront de plus en plus intéressés à la conservation de leur patrimoine naturel, historique et architectural. Je ne doute pas que la législation proposée sera favorablement accueillie et recevra un vaste appui du public."

QUAND LES CONDUCTEURS SE FONT DU MAUVAIS SANG

Les résultats préliminaires d'une étude commandée par la *Traffic Injury Research Foundation of Canada* (TIRF) (Centre de recherches canadien sur les accidents de la route) indiquent que la tension artérielle des conducteurs d'automobile qui passent de longues heures au volant a tendance à augmenter.

Les épreuves auxquelles ont été soumis les conducteurs furent administrées, au cours du rallye automobile de sept jours et d'un parcours de 5,000 milles tenu à l'occasion de l'année du Centenaire de la Colombie-Britannique en 1971, par les docteurs Patricia Goodhall de Toronto et Joan Beckett de l'Université Queen de Kingston (Ontario).

Seulement 22 des 74 conducteurs ayant pris le départ ont terminé ce rallye épuisant qui comportait cinq étapes de conduite de 26 heures et de 1,000 milles en moyenne, de même que quatre périodes de repos de 14 heures. Des arrêts de deux heures couvraient chaque période de conduite.

"Cette hausse se produisant chez un groupe de personnes en santé a de quoi nous inquiéter", a déclaré le Dr Goodhall. On n'a pas jugé importantes les variations révélées par les autres tests physiologiques.

EFFETS PSYCHOLOGIQUES

Du côté psychologique, Mlle Beckett a conclu que si les conducteurs maintiennent une vitesse constante, la précision de leur conduite en souffre et les conducteurs ne sont sans doute pas aussi bons qu'à l'habitude.

Ses tests ont porté sur la coordination vision-rendement du moteur, sur le repérage visuel, sur l'alternance piste-rétroviseur, sur le temps de réaction et le rendement sur une piste de course.

"En général, la capacité des conducteurs de recevoir de l'information aux vitesses élevées semble diminuer", selon Mlle Beckett.

Un facteur psychologique secondaire important est la tendance que manifestent les conducteurs de voitures en piètre état à accorder plus d'attention à la voiture qu'à la conduite, ce qui les rend doublement dangereux.

Le Dr Arthur Peart, directeur du TIRP, a déclaré que les résultats obtenus indiquent que la poursuite des études de ces facteurs était justifiée et qu'elle pouvait éventuellement conduire à une meilleure connaissance des causes des accidents de la route, particulièrement sur les longs parcours.

LA STÉRÉOPHOTOGRAMMÉTRIE

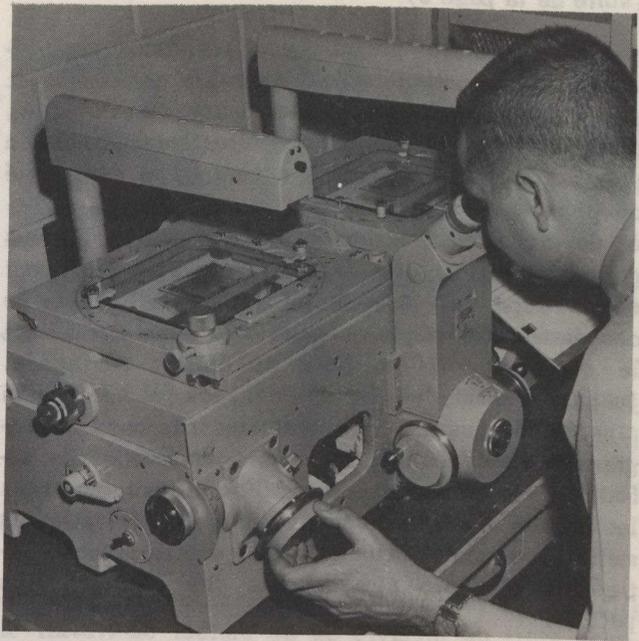
Une nouvelle technique permettant de réduire le temps que le personnel d'entretien des réacteurs nucléaires doit passer dans les champs de radiation a été développée dans les Laboratoires nucléaires de Chalk River de l'Énergie Atomique du Canada, Limitée (EACL).

L'une des préoccupations du fonctionnement des réacteurs nucléaires est la radioprotection. Le personnel d'entretien est exposé à des champs de radiation au cours de son travail. C'est pourquoi le temps passé dans ces champs doit être le plus court possible.

L'une des premières choses à faire, lorsque des réparations importantes ou des modifications sont nécessaires aux abords d'un réacteur, est de mesurer la surface. Ceci est particulièrement important quand les plans existants ne sont pas à jour.

Grâce à la technique récemment mise au point, on peut mesurer à partir d'un autre emplacement la surface exposée aux radiations en combinant les propriétés des appareils photographiques et des ordinateurs. Les longues mesures classiques normalement effectuées dans les champs de radiation ne sont donc plus nécessaires.

C'est M. John Harris, de la Division des services techniques de Chalk River, qui a développé la



Deux négatifs de verre sont placés dans le stéréocomparateur et les distances entre les mêmes points, visibles sur chaque négatif, sont mesurées et enregistrées.

technique de prise de vue permettant d'obtenir les mesures. Le temps réel passé dans l'environnement actif est seulement le temps qu'il faut pour prendre un certain nombre de photographies.

INSTRUMENTS ET MÉTHODE

La nouvelle technique qui s'appelle "stéréophotogrammétrie" fait appel à quatre instruments. Un ensemble de prise de vue stéréométrique Wild C-40, un stéréocomparateur Zeiss 1818 et deux programmes d'ordinateur: PDP-8 et Call-360.

L'ensemble stéréométrique comprend deux appareils à simple ouverture alignés avec précision. Les vues prises simultanément par ces deux appareils sont reproduites sur deux négatifs de verre que l'on place dans le stéréocomparateur où les positions des mêmes points, visibles sur les deux négatifs, sont enregistrées.

Pour calculer la position réelle de deux points et pour déterminer la distance qui les sépare, il convient, pour commencer, d'insérer les données enregistrées dans des formules appropriées.

M. Ken Askey, également de la Division des services techniques de Chalk River, a conçu un programme pour ordinateur PDP-8 qui accepte les valeurs ainsi obtenues et calcule la distance réelle entre n'importe quels points (45 en tout). Les plans sont établis à partir des données fournies par l'ordinateur.

M. Bernard Godden, qui fait partie de la même Division que MM. John Harris et Ken Askey, a conçu, pour les études plus complexes, un programme de calcul pouvant être confié à un ordinateur IBM-360 par l'intermédiaire d'un terminal.



Un opérateur se sert de l'ensemble stéréométrique utilisé dans la nouvelle technique développée à Chalk River pour éviter le séjour prolongé du personnel d'entretien dans les champs de radiation.

(suite de la page 2)

croire que notre programme d'assistance au développement continuera de s'accroître en Afrique et en Asie, où l'on prévoit que les besoins du Pakistan, du Bangla-Desh et de l'Inde se feront sentir de façon plus aiguë dans les années à venir. J'ai déjà parlé de notre participation à la Banque interaméricaine de développement, reflet de l'intérêt accru que nous portons à cette partie du monde. Je suis également enclin à penser que nos programmes bilatéraux de coopération technique en Amérique latine atteindront le niveau des 10 millions de dollars par année. Jusqu'à présent, les Antilles ont reçu par habitant la plus grande quantité de crédits inscrits dans le programme d'aide canadien. Nous poursuivons nos efforts en vue d'assurer qu'on utilise efficacement tous les crédits mis à la disposition des Antilles et qu'on mette un accent particulier sur les programmes destinés à répondre aux besoins des îles les plus petites.

IMPORTANCE DE LA RECHERCHE

J'ai fait quelques observations sur nos programmes bilatéraux et multilatéraux. Je vous parlerai également de nos programmes de contribution à la recherche et aux activités des organisations non gouvernementales. Je prévois encore que dans les années à venir nous hausserons notre niveau d'aide dans ces domaines. Ces organisations jouent un rôle important en accordant leur aide aux pays défavorisés. Elles peuvent souvent le faire d'une façon plus souple et plus expérimentale que les organismes gouvernementaux. La recherche représente également un domaine important. Nous avons l'intention de continuer à appuyer les activités du Centre de recherches sur le développement international et d'autres instituts de recherches établis au sein même des pays en voie de développement.

Tous les Canadiens accueilleront favorablement l'augmentation constante du volume de notre programme d'aide au développement. Mais j'espère avoir montré que l'augmentation constante des montants que nous consacrons à l'aide, aussi souhaitable qu'elle soit, ne suffit pas. On a tôt fait dans les discussions internationales de se concentrer sur le volume de l'aide parce que c'est plus simple. Ce faisant, on néglige les questions de qualité dont j'ai parlé. Nous avons encore bien du chemin à faire avant de trouver le meilleur moyen d'appliquer les ressources canadiennes aux problèmes des pays en voie de développement.

A l'avenir je pense que tous les groupes canadiens qui s'intéressent à l'aide, dont ce Comité, voudront partir du fait que l'accroissement du volume de notre aide n'est plus la question essentielle. On peut discuter de la rapidité de nos progrès. Mais il est incontestable que les engagements de fonds sont de plus en plus considérables chaque année. Nous

serons plus facilement satisfaits de cette tendance si nous avons la certitude d'aboier élaboré des programmes qui garantissent que les fonds sont dépensés à bon escient. Le critère de la réussite de notre politique d'aide est à trouver là, plutôt que dans la réalisation de quelque objectif arbitraire.

AIDE AUX UNIVERSITÉS AFRICAINES

L'effort qui se poursuit en Afrique pour augmenter le nombre des cadres africains ayant une formation universitaire va bénéficier désormais d'une importante assistance financière de l'Agence canadienne de développement international. Celle-ci a décidé, en effet, de verser, au cours des cinq premières années, une contribution d'un million de dollars au fonds de bourses d'études universitaires administré par l'Association des universités africaines, dont le siège est à Accra, au Ghana.

Au début, la contribution canadienne servira à créer 40 nouvelles bourses par année durant les trois prochaines années. Elles seront divisées également entre les pays africains francophones et anglophones où existent des programmes canadiens de coopération au développement.

Ne seront éligibles que les étudiants qui acceptent d'aller dans une université d'un pays africain autre que le leur. En outre, les bourses ne seront accordées que pour suivre des cours d'un intérêt manifeste pour le développement économique des pays africains.

Chaque bourse sera en moyenne de \$2,000 par année et couvrira le coût des cours universitaires, les frais de séjour de l'étudiant et de son voyage de retour chez lui. C'est le gouvernement du pays de l'étudiant qui assurera le transport du boursier jusqu'à l'université.

La contribution d'un million de dollars au fonds africain de bourses d'études universitaires ajoute une dimension nouvelle au programme que l'Agence canadienne de développement international a mis sur pied pour aider l'Afrique à augmenter, dans tous les domaines, son personnel qualifié. Grâce à des bourses de l'ACDI, un grand nombre d'Africains ont été accueillis au Canada dans des universités, des instituts et écoles techniques où y ont fait des stages de formation pratique.

Les pays qui pourront présenter des candidats nationaux pour des bourses financées par le Canada afin de leur permettre d'étudier dans des universités africaines, comprennent: *Pays francophones*: Algérie, Burundi, Cameroun, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Rwanda, Senegal, Tchad, Togo, Tunisie, Zaïre (ex-Congo-Kinshasa); *Pays anglophones*: Botswana, Communauté de l'Est africain, Éthiopie, Gambie, Ghana, Île Maurice, Kenya, Lesotho, Malawi, Nigéria, Sierra-Leone, Somalie, Swaziland, Tanzanie, Zambie.